



PRÉFET DU LOIRET

LE PRÉFET,

Orléans, le

8 JAN. 2015

### **AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE Schéma départemental des carrières du Loiret**

Le schéma départemental des carrières du Loiret relève du régime des plans, schémas, programmes et autres documents de planification prévu à l'article R.122-17 du code de l'environnement. Il doit, à ce titre, faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Le rapport environnemental joint au projet de schéma départemental des carrières dans sa version de septembre 2014 rend compte de cette démarche.

Pour tous les documents de planification soumis à évaluation environnementale, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, désignée par la réglementation et dite « autorité environnementale », doit donner son avis et le mettre à la disposition du public et de la personne publique responsable du document.

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité de l'opération mais sur la qualité du rapport environnemental présenté et sur la prise en compte de l'environnement par le document de planification. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable à celui-ci. Il vise à permettre l'amélioration de sa conception et la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

#### **I. Principales dispositions du schéma des carrières du Loiret susceptibles d'avoir un effet sur l'environnement**

Les schémas départementaux des carrières sont définis à l'article L. 515-3 du code de l'environnement dans sa version antérieure au 27 mars 2014, celle postérieure à cette date prévoyant leur remplacement par des schémas régionaux.

Dans ce cadre, le schéma des carrières du Loiret définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Conformément à cet article, il doit prendre en compte « *l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières* ». Il fixe en outre les objectifs à atteindre en matière de réaménagement et de remise en état des sites.

À cet effet, le schéma des carrières du Loiret propose vingt-trois orientations afin de répondre aux quatre objectifs suivants :

- promouvoir une utilisation rationnelle et économe des matériaux ;
- assurer un accès aux gisements dans des conditions favorables pour l'environnement ;
- favoriser un transport routier local et l'usage de modes propres pour les longues distances ;
- optimiser le réaménagement des carrières.

## **II. Principaux enjeux environnementaux du territoire**

Le schéma des carrières du Loiret définissant des règles d'implantation des carrières sur le département, il paraît pertinent de retenir certains enjeux sur lesquels une attention particulière devrait être portée dans l'analyse :

- la biodiversité,
- le paysage et le patrimoine architectural,
- les eaux souterraines et de surface.

## **III. Appréciation de l'analyse faite sur les enjeux environnementaux du territoire**

Afin de quantifier les incidences du schéma des carrières du Loiret, le rapport environnemental propose une analyse prospective de trois scénarios par rapport à celui de référence qui correspond à la situation « au fil de l'eau », dont une des hypothèses est l'absence totale de schéma. Si l'approche est pertinente, il eut été préférable de retenir un scénario au fil de l'eau avec un futur schéma des carrières similaire à l'actuel afin que le rapport soit en mesure de mettre en exergue les principales évolutions du schéma projeté.

Il est précisé que les besoins futurs en matériaux prennent en compte les grands projets d'infrastructure, parmi lesquels la ligne à grande vitesse Paris – Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon classée, selon le rapport de la commission Mobilité 21<sup>1</sup>, en seconde priorité. Il aurait été intéressant d'apporter quelques précisions sur ces grands chantiers à venir, qui auraient permis de nuancer l'évaluation prospective de la demande en matériaux.

Pour une meilleure appréhension de la logique de l'évaluation environnementale du schéma par le public, le préambule du rapport environnemental aurait pu préciser les procédures auxquelles sont soumis les projets de carrières et permettant d'analyser localement les impacts de chacun d'entre eux sur l'environnement.

---

<sup>1</sup> Commission Mobilité 21. « Pour un schéma national de mobilité durable », Rapport au ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche. 27 juin 2013. 91 p.

### La biodiversité

L'état initial relatif aux enjeux de biodiversité comporte deux grandes parties. La première présente un inventaire exhaustif des zonages de protection du département, tels les arrêtés préfectoraux de biotopes, les réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000, etc. Pour chacun de ces espaces, la possibilité d'implantation d'une carrière et, le cas échéant, le nombre de carrières actuellement autorisées, sont étudiés de manière proportionnée. Bien que l'analyse aurait gagné en intelligibilité si elle avait été accompagnée d'éléments cartographiques, l'ensemble des données fournies permet une première approche intéressante des enjeux sur cette première thématique environnementale.

La seconde partie vise à caractériser l'état de biodiversité des carrières du Loiret. Elle fait référence à une étude (annexe 20) qui propose une méthode fondée sur le calcul d'un indice de biodiversité des carrières permettant de caractériser la richesse des sites réaménagés. Cette dernière montre ainsi que ces sites présentent au mieux un enjeu modéré en termes de biodiversité. Le rapport environnemental reprend ces conclusions et vient utilement les compléter par une réflexion nuancée sur le gain en termes de richesse de la biodiversité sur le site post-exploitation par rapport au site initial (avant implantation de la carrière).

À la lumière de ces éléments, qu'il soit conclu à un impact globalement positif des carrières sur la diversité des espèces et des milieux apparaît pertinent.

Le rapport environnemental caractérise finalement de fort, à juste titre, l'enjeu relatif à la biodiversité dans le cadre du schéma des carrières du Loiret.

La démonstration de l'incidence positive du schéma sur la biodiversité, en synthèse de l'état initial, aurait été plus convaincante en intégrant plus particulièrement les effets de l'orientation n°20 qui privilégie un réaménagement en terre agricole après exploitation, lorsque le terrain initial avait déjà une telle vocation.

L'étude spécifique des impacts potentiels du schéma sur les sites Natura 2000 conclut de manière adaptée à l'absence d'incidences notables susceptibles de remettre en cause leur état de conservation.

### Le paysage et le patrimoine architectural

Le rapport environnemental analyse de manière satisfaisante les impacts que les carrières sont susceptibles d'induire sur les différents sites et monuments faisant l'objet de protections, tels les sites classés au titre des articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Il relève, en particulier, la sensibilité du val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, compte-tenu notamment de sa superficie et des gisements de matériaux qu'il recèle. Il précise que trois carrières sont actuellement dans le périmètre de ce site et conclut, à juste titre, à un enjeu fort vis-à-vis de ce type de projet. Là aussi, une représentation cartographique aurait permis une meilleure appréciation de cet enjeu par le public.

La synthèse de l'état initial montre que le niveau d'enjeu, est fort dans le cadre global de la révision du schéma des carrières du Loiret, et indique de manière pertinente qu'il traduit un besoin d'intervention dans le schéma.

Le rapport environnemental conclut à un impact positif du schéma sur les enjeux liés au paysage et au patrimoine architectural. Elle se fonde de manière adaptée sur les orientations n°11 et 21 qui demandent à ce que les nouvelles carrières prennent en compte le plan de gestion du site UNESCO. Ces deux orientations déclinent en partie ce plan en détaillant les points qui doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration des projets, au niveau du choix du site et de son réaménagement après exploitation.

#### Les eaux souterraines et de surface

Le rapport environnemental décrit avec précision et exhaustivité les différents enjeux concernant la ressource en eau et liés à l'implantation, l'exploitation et le réaménagement des carrières. Elle distingue avec pertinence les aspects quantitatifs et qualitatifs d'une part, les enjeux très ponctuels dont l'appréciation relève essentiellement de l'étude d'impact de chaque carrière de ceux liés à la gestion et à la préservation de la ressource en eau à plus grande échelle d'autre part.

Sur le plan qualitatif, il est correctement démontré que les effets attendus du schéma des carrières du Loiret sont positifs, à travers l'orientation n°7 qui encourage l'implantation des carrières en dehors des secteurs présentant de forts enjeux tels les périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable.

Les impacts quantitatifs sont plus délicats à appréhender étant donné que l'impact lié à la réduction d'extraction en lit majeur de la Loire imposée, conformément aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015, est contrebalancé par la plus importante quantité d'eau nécessaire au traitement des matériaux extraits sur les terrasses alluviales.

Dans l'analyse des scénarios, la quantification des incidences sur la ressource en eau est mesurée de manière pertinente, et conclut à un bilan positif sur le long terme. La définition précise des scénarios a permis de pousser l'analyse afin d'apprécier l'effet bénéfique attendu de l'orientation n°9 qui encourage la mise en œuvre de processus industriels réduisant la consommation d'eau, dans l'hypothèse maximaliste où toutes les nouvelles carrières autorisées postérieurement à l'entrée en vigueur du schéma mettraient en œuvre de tels processus.

#### **IV. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet de schéma des carrières du Loiret**

##### Justification des choix opérés pour éviter au maximum les incidences

Le rapport environnemental présente, à l'issue de l'analyse des impacts potentiels que le schéma des carrières du Loiret est susceptible d'avoir sur l'environnement, un tableau de synthèse permettant d'identifier les effets positifs, négatifs ou neutres, et qui est globalement cohérent avec les résultats des analyses conduites auparavant.

Une quantification des effets identifiés comme négatifs est présentée selon plusieurs scénarios et en comparant au scénario de référence « au fil de l'eau ». Cette partie permet d'analyser les mesures prises afin de réduire ces incidences et, conjointement à ce qui la précède, présente toutes les caractéristiques d'une démarche d'évaluation vers un moindre impact environnemental.

L'analyse des scénarios permet de confronter les choix effectués à l'évolution de la demande. La méthode, adaptée, aurait pu être étendue à différentes solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du schéma, dans le but de justifier la pertinence des celles qui ont été retenues.

Le bilan carbone réalisé afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par le transport de matériaux suit une méthodologie clairement expliquée et les hypothèses retenues sont explicites. En conclusion, une nuance intéressante est apportée sur le choix du matériel roulant (thermique ou électrique) pour l'exportation des matériaux via le fret ferroviaire, qui aurait pu être affinée au regard de l'électrification ou non des lignes du réseau ferré national identifiées dans le schéma.

Si le rapport environnemental n'aborde pas directement les impacts sur les départements voisins, cet aspect a été précisément étudié dans le schéma à travers l'analyse de l'offre et de la demande pour chaque type de matériaux. Ces données constituent en partie les hypothèses du rapport et lui permettent d'intégrer cette dimension.

#### Prise en compte des enjeux principaux par le projet de schéma des carrières du Loiret

Le rapport environnemental propose une cartographie pertinente en trois zones selon le niveau d'enjeu afin d'encourager (orientation n°7) l'implantation des nouvelles carrières sur les secteurs de plus faibles enjeux. En outre, figurent deux cartes intéressantes identifiant les zones d'accès privilégiées aux gisements pour l'approvisionnement local d'une part, et pour l'export longue-distance d'autre part, en regard du réseau d'infrastructure du département.

Les mesures spécifiques sont présentées dans un niveau de détail satisfaisant et pour chaque enjeu, par rapport aux modalités d'implantation et de réaménagement des sites principalement. Elles apparaissent répondre de manière cohérente aux enjeux identifiés.

#### Articulation avec les autres plans, schémas, programmes et documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération

Le rapport environnemental analyse avec exhaustivité les différents plans et programmes avec lesquels le schéma des carrières du Loiret est susceptible d'interagir et dont l'articulation fait l'objet d'une analyse globalement proportionnée au niveau d'interaction évalué.



L'analyse de la compatibilité avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), et en particulier le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015, fait l'objet d'un développement suffisamment étoffé. Dans ce cadre, le schéma des carrières du Loiret doit définir des zones de vallée ayant subi de très fortes extractions (dans le bassin Loire-Bretagne, disposition 1D-5 du SDAGE) et, pour ce faire, s'appuie sur un taux d'occupation surfacique des lits majeurs par les carrières. Cette méthode, pertinente sur le principe, a des limites qu'il aurait été intéressant de mentionner (en lien avec le découpage des zones notamment). Le calcul ayant été mené pour la vallée du Loing, quelques éléments d'explication sur sa situation actuelle auraient utilement complété l'approche, quand bien même cette vallée dépend du SDAGE Seine-Normandie.

#### Mesures de suivi des effets du plan, schéma ou programme

Le rapport environnemental propose une liste d'indicateurs de suivi mesurables et dont les modalités de calcul sont précisées, qui apparaît balayer l'ensemble des dispositions du schéma.

#### **V. Qualité du rapport environnemental**

Si la lecture du rapport environnemental aurait pu être facilitée par un plus grand nombre d'illustrations, des efforts pédagogiques peuvent être soulignés, notamment en matière d'explicitation de la démarche et des outils mobilisés. Il comporte également des éléments permettant de comprendre aisément les modalités de mise en œuvre du schéma.

Le résumé non technique est de longueur adaptée et permet, conjointement avec la notice, d'avoir une bonne vision générale du schéma et d'appréhender la logique de l'évaluation environnementale.

#### **VI. Conclusion**

Le schéma des carrières du Loiret a fait l'objet d'un rapport environnemental de bonne qualité dans l'ensemble, qui reste perfectible à la marge.

La démarche d'évaluation, qui y est retranscrite avec clarté, aurait permis d'apprécier encore mieux l'effet globalement positif du schéma sur l'environnement ainsi que sa plus-value par rapport à ce que la réglementation prévoit par ailleurs, en adaptant le scénario au fil de l'eau et par l'étude de solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du schéma.

  
Michel JAU